

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION
Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boîte dans la cour.
Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement
A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

« L'Etat, c'est moi. »

Telle est la parole attribuée par un grand nombre d'historiens à Louis XIV. J'avoue qu'elle a été mal appréciée ; que, pour en étudier la portée, on ne s'est pas assez placé dans les circonstances où elle a été prononcée. Je l'admets pourtant, et je dis que l'absolutisme qu'elle révélait n'est rien en comparaison de celui dont nous avons été, ces jours-ci, les témoins ahuris mais non étonnés.

La parole du grand monarque avait pour cause la jeunesse, d'abord, de celui qui la faisait retentir ; puis l'orgueil tout naturel qui devait remplir l'âme du jeune roi, en se voyant tout-à-coup le soutien d'une monarchie comptant une douzaine de siècles d'existence, pleine de gloire et d'espérances ! Mais que dire, que penser de ce parvenu d'hier, de cet ambitieux, qui, après s'être servi du peuple comme d'un marchepied vers le pouvoir, l'insultait grossièrement il y a peu de jours, à Belleville, et vient aujourd'hui faire entendre aux représentants de tout le peuple français qu'il veut le scrutin de liste, parce qu'il le veut, et que, si on ne le lui accorde pas, il usera de la force pour provoquer la dissolution du Parlement ? Que penser, sinon que le despotisme est notre maître ?

Oui, c'est bien le despotisme, et le despotisme le plus monstrueux, le plus extravagant que nous ayons jamais vu. Cependant, nous l'avons dit, nous n'en sommes pas étonnés...

Et pourquoi ?

C'est que le matérialisme domine ceux qui sont à la tête de la société française, et que ceux-ci, de leur côté, travaillent à faire pénétrer dans l'âme que je qualifierais de sociale, les principes qui les animent.

Le mot : « Liberté » est, à chaque instant, sur les lèvres de nos gouvernants ; et ce mot produit sur le peuple le même effet que produisait sur nos soldats le mot : France, prononcé par les avant-postes allemands dans la désastreuse campagne de 1870. Le peuple croit voir des amis dans ceux qui lancent ce cri à tous les échos de la patrie ; il s'endort sur la foi de cet impudent mensonge : Hélas, quel réveil se prépare-t-il ?

La liberté et l'opportunisme sont placés aux deux pôles opposés ; l'un doit tuer l'autre. L'opportunisme, conséquence nécessaire du matérialisme, qui ne reconnaît pas l'âme, ne peut pas vouloir la liberté, et quand ce système politique parle de liberté, il promet une chose à laquelle il ne croit pas ; il fait preuve d'une hypocrisie infâme.

Où se trouve, en effet, la liberté ?

Dans le corps ? Ah ! certes, les maladies, les infirmités de toutes sortes, viennent assez nous prouver le contraire. La liberté est dans l'âme, et dans l'âme seule ; or, qui nie la liberté individuelle est absurde d'admettre la liberté dans l'homme vivant en société. C'était l'opinion du philosophe sensualiste Helvétius, et je suis heureux de le voir arriver avec moi, malgré la divergence de nos idées, à cette conclusion :

Que le matérialisme conduit fatalement, en politique, au despotisme.

Le despotisme de l'opportunisme ne m'étonne donc pas. Mais comment allons-nous accueillir ce tyran ?

Depuis un certain nombre d'années, depuis 1876 surtout, on travaille à faire pénétrer dans nos rangs, dans nos masses populaires les principes sensualistes, sous les noms plus ou moins trompeurs de positivisme, de matérialisme, de socialisme, d'athéisme, etc., etc. J'aime à croire qu'ils ont trouvé dans un grand nombre d'âmes une résistance sérieuse ; mais, chez beaucoup, le mal a pris racine, et ce mal est contagieux. Aussi, malgré les velléités d'opposition de nos députés, je crains bien que nous ne soyons bientôt mûrs pour l'esclavage.

Conservateurs et républicains, monarchistes et communistes, croient entendre sonner l'heure de la chute du Gênois qui gouverne la France ; ils se bercent de cette espérance... Pour moi, j'ai bien peur, en examinant de près les progrès du matérialisme dans notre société, que l'audace provocatrice de Gambetta, après nous avoir étonnés, nous effraye, et que nous laissions nos représentants marcher encore une fois et peut-être la dernière, à la suite du chef de l'opportunisme :

Sine terrore pecunia ad mortem meant.

Le bien-être matériel, seul but d'une nation en proie au sensualisme, n'a nul besoin, en effet, pour être obtenu, de liberté, l'esclavage lui suffit, pourvu qu'on la laisse s'endormir dans la mollesse ; qu'on lui fournisse, comme au temps des Césars, du pain et des jeux.

Le pain et les jeux !

Qui les procurera ? La Bourse.

Hélas ! A l'heure actuelle, en présence des ruines amoncelées autour de nous, il est dur d'être sévère, mais la vérité ne connaît pas de ménagements et elle doit surtout faire entendre sa voix lorsque les événements lui donnent raison et lui permettent d'exercer une influence plus efficace sur l'âme humaine.

Nous ne ferons pas ici une discussion financière ; nous ne dirons rien des moyens qu'on a trouvés ces jours ou qu'on cherche encore pour amener, ce que je désire, une heureuse solution à la crise que nous traversons. Nous ferons simplement appel aux hommes de bonne foi qui, trop souvent, se lancent dans les spéculations que l'on est convenu d'appeler agiotage, sans avoir suffisamment consulté leur conscience, sur la moralité des opérations qu'ils entreprennent, et nous leur demanderons de réfléchir sur cette moralité.

Presque toujours, c'est la soif du bien-être matériel qui excite aux spéculations de Bourse. Cette soif du bien-être qui, en politique, en religion, anéantit notre activité, énerve nos âmes, nous enlève ici à un travail paisible, nous pousse dans des soucis, dans des luttes au-dessus de nos forces, fait bouillonner notre cerveau, excite notre intelligence outre mesure et nous précipite souvent dans la folie.

Il suffirait d'examiner un instant, les conséquences de ces fortunes produites par l'agiotage pour juger de leur immoralité.

Demoralisatrices pour celui qui les a acquises, elles le sont encore pour ceux qui n'ont été que les témoins de leur subite élévation. L'agiotage, en effet, devient incapable de savourer les douces joies de la famille ; les plaisirs intellectuels se sont changés pour lui en amères appréhensions, en soucis dévorants ; mais, en outre, en présence de richesses dont l'acquisition ne lui a rien coûté, il se sent pris d'un besoin de dépenser, besoin qu'il satisfait de toutes les manières :

« Male parva, male dilabuntur » ; le luxe l'envahit et devient chez lui une habitude que rien ne pourra détruire ;

Et lorsque par suite de ce luxe excessif ou d'une spéculation malheureuse, la misère arrive avec son triste cortège, il ne se sent pas la force de la supporter car, comme le disait d'Aguesseau :

« Le ton de la dépense monte aisément, mail il ne descend pas de même. »

Le suicide alors est sa dernière ressource ; il ne croit pas pouvoir vivre sans son or, parce que, pour lui, la vie, toutes les joies, toutes les jouissances étaient renfermées dans la fortune qu'il n'a plus.

Est-ce là tout ? Non

L'agiotage étend sa pernicieuse influence sur ceux qui semblent ses spectateurs indifférents.

L'ouvrier qui gagne son pain à la sueur de son front ; le commerçant qui se voit forcé de travailler pendant de longues années pour procurer à sa famille et à lui-même une modeste aisance ; l'homme qui pâlit sur les livres et qui obtient si difficilement la faible rémunération de ses labeurs et de ses veilles ; avec quel œil doivent-ils regarder l'agiotage ?

Ah ! certes, comme le paysan de la comédie de Ponsard, ils doivent dire avec envie et tristesse :

« J'ai beau piocher, bêcher et herser les terrains,
Semer et moissonner, battre et vanner le grain,
Me lever avant l'aube et rentrer la nuit close,
Travailler comme un bœuf qui jamais ne repose,
Quand je vivrais cent ans, je ne gagnerais pas
Ce qu'il gagne en un mois en se croisant les bras. »

Oui, voilà ce qu'ils disent, et le courage s'en va, et l'on arrive à voir une société tout entière n'attendre que du jeu ses moyens d'existence !

C'est un lamentable spectacle ; nous avons été pourtant condamnés à en être les témoins affligés.

R. ANTONIO.

COURSE AUX NOUVELLES

Algérie. — Les nouvelles de l'expédition du Sud sont rares, contradictoires et peu rassurantes. Il est question de ramener les colonnes, pour le moment, et de préparer une nouvelle expédition pour le printemps. Cela veut dire : L'expédition de septembre n'a pas réussi, nous n'avons rien fait.

Pourquoi ne pas le dire tout court ?

Les opportunistes — sont aux abois. Ils prêchent beaucoup la conciliation. Ils appellent encore de temps en temps Gambetta « éminent homme d'Etat » ; mais ils le trouvent autocrate.

« Eminent homme d'Etat », par devant, oui.
Mais l'outre est déjà bien percée.

Cailles rôties. — Attendez toujours. Le projet de budget pour 1883 surpasse, en dépenses, de 118 millions celui de 1882. Il faudra donc trouver ces 118 millions en plus avant d'acheter les cailles... la rôtissoire et la sauce.
Donc, braves gens, attendez encore.

Annecy. — Un écolier de douze ans, qui se rendait à l'école laïque, apercevant un prêtre, lui a crié : *A bas le clérical ! A bas Dieu !*

Lycéens. — Vingt lycéens réunis dans une voiture de chemin de fer, entre La Rochelle et Paris, ont insulté un prêtre qui se trouvait là, pendant plusieurs heures. Après avoir hurlé tous les chants républicains, ils ont imité le cri de tous les animaux de leur connaissance. Ces deux genres se mariaient harmonieusement et naturellement.

Mot de Gambetta. — Il aurait dit : « Les députés « sont nos maîtres, je le sais ; mais le suffrage universel est « le maître des députés, et je suis le maître du suffrage « universel. »
Ce cercle est d'abord très-vicieux.

Puis, M. Gambetta oublie qu'il a, à son tour, un maître, Dieu. Peut-être n'y pense-t-il pas, mais Dieu y pense. Cela suffit.

Louis XVI. — Voici ses dernières paroles sur l'échafaud :

« Peuple, je meurs innocent ; puisse mon sang cimenter le « bonheur de Français ! »
Et ce sang nous brûle toujours ; il n'a rien cimenté, et peut-être n'avons-nous pas fini de l'expier.

Empoisonnements en Angleterre. — Un médecin anglais évalue à 12.000 le nombre des cas d'empoisonnements domestiques venus à la connaissance de ses confrères anglais. Comme c'est rassurant d'habiter dans ce pays !...

M. de Bismarck — demande au parlement prussien, avec M. de Herling, dans la loi sur les fabriques, le repos dominical obligatoire et la diminution des heures de travail. « Cela va de soi, dit-il, c'est là ce que j'ai appelé le christianisme pratique, la mise en pratique de notre amour du prochain. » Belles paroles ! mais remarquons ce qui suit : « Je désire rappeler à ceux qui ne croient plus aux révélations du christianisme que toutes leurs idées sur la morale et l'honneur sont les restes fossiles du christianisme de leurs ancêtres, qui déterminent ainsi inconsciemment leurs actions. » Parfaitement vrai. A l'adresse de nos opportunistes et de nos radicaux, qui ne doivent leurs succès qu'à l'exploitation d'idées mises au monde par le christianisme. La liberté, l'égalité, la fraternité sont d'origine chrétienne. Les peuples placés en dehors du christianisme ne les connaissent pas, et le monde romain, d'où nous venons, ne les connaît pas avant J.-C.

L'Italie — songe aux moyens de mettre rapidement toute son armée sur pied. Se croit-elle donc à la veille d'une guerre ?

Les commandements militaires. — Les pouvoirs de douze commandants de corps expirent cette année. Ce sont ceux des généraux : Lefebvre, de Lille ; Cornat, du Mans ; Wolff, Besançon ; Schmitz, Limoges ; Osmont, Clermont-Ferrand ; Carteret-Trécourt, Lyon ; Dumont, Bordeaux ; Bellot, Marseille ; Borel, Rouen ; Saussier, Alger ; Lecointe, Paris ; Appert, Toulouse. — Par qui les remplacera-t-on ? On parle du général Chanzy pour un commandement. Bourbaki, Ducrot et le duc d'Aumale manquent bien à notre armée ; mais on ne pense pas à eux.

Contre les libéraux. — M. de Bismarck nous fait marcher de surprise en surprise. Hier, il se réconciliait brusquement avec le Saint-Père. Aujourd'hui, il menace la Maçonnerie, laquelle, à son tour, lui déclare presque la guerre par l'organe des principales feuilles maçonniques allemandes. Ce n'est pas tout. Il attaque aussi nettement les libéraux : « Je ne vois pas pourquoi, s'écrie-t-il en plein Parlement, quand nous admettons les prescriptions du christianisme, dans la vie privée, nous les laissons de côté dès qu'il s'agit de la législation d'un pays de 48 millions d'habitants. Pour moi, je reconnais que ma foi me guide dans tout ce qui con-

cerne la morale, et l'empereur en fait autant. Moi, le ministre de cet état, je suis chrétien, et je suis décidé à agir comme tel. » Nous regrettons que pas un homme public français n'ait émis des déclarations si claires et si justes à la tribune. C'est évident : un gouvernement doit être religieux en tant que gouvernement, un chef d'atelier en tant que chef d'atelier, un patron en tant que patron. Celui qui a de la religion doit s'en inspirer dans tous ses actes, dans les actes publics comme dans les actes privés.

L'ambassade du Fouta-Djallon — se compose de deux envoyés, les princes Modi-Mamadou et Modi-Ibrahima-Sori, de deux autres personnages et d'un interprète. Tous fort beaux hommes, bien drapés dans leurs robes et leurs burnous. Du plus beau noir, cela va sans dire. Le Fouta-Djallon, capitale Bambo, est le plateau qui sépare la Sénégambie du bassin du Niger; il domine le Soudan occidental. Superficie de la Sénégambie et du Soudan occidental : 1,785,700 kilomètres carrés, trois fois la France. Habitants : 18,500,000. L'ambassade liera le Fouta-Djallon à la Sénégambie française par un traité, nous l'espérons. Le chemin de fer du Sénégal aura passage ainsi jusqu'au Niger.

Tripoli de Barbarie. — De nombreux officiers turcs, mis en disponibilité, ont reçu l'ordre du sultan de se tenir prêts à partir pour Tripoli, où ils auront à compléter les cadres des divisions en formation. De plus, le nouveau gouverneur a reçu l'ordre de la Porte de préparer des cadres « pour régulariser les gouds et les bandes arabes, qui n'offrent pas une résistance suffisante aux troupes européennes. » Ce dernier mot indique contre qui tout cela se fait. Gare au printemps !

M. Rouvier, ministre du commerce — est estimé par le *Voltaire* et le *Télégraphe*, inférieur à M. Tirard qui, déjà, n'était pas grand ministre, loin de là.

Allemands. — Sont très bien vus à Constantinople; ont obtenu des concessions de chemins de fer refusées obstinément aux Anglais. — L'alliance turco-allemande est bien conclue, paraît-il. En retour des concessions, une masse de caisses de fusils, livrées par Berlin, ont été transportées, dit l'*Union républicaine*, à Tunis (?).

Population de France en 1882. — 2,225,940 habitants, ce qui fait une augmentation de 237,134 hab., depuis 1876. Population totale du départ. de la Seine : 2,752,310 hab., soit une augmentation de 341,961 habitants sur 1876. Les villes augmentent, mais les campagnes diminuent, et la population totale de la France ne s'accroît pas. Cela mérite de fixer l'attention des hommes pouvant porter remède à un pareil état de choses.

Suicides. — Ils s'accroissent d'une manière inquiétante. En 1878, 6,434; en 1879, 6,492, 62 de plus; en 1880, nouvelle augmentation; en 1881, plus de 6,500. Cette augmentation ne vient pas d'une augmentation de population en France. D'où vient-elle donc? Elle vient de ce que les Français respirent un air moral moins bon qu'auparavant. Plus cela ira, plus cela augmentera. Il y a cinquante ans, on ne comptait que 1,739 suicides par an. Ce nombre a quadruplé, peu s'en faut.

Rescrit du roi de Prusse. — Les journaux allemands et anglais jettent feu et flammes contre la prétention que vient d'émettre l'empereur Guillaume. L'empereur veut gouverner en régnant. Les journaux voudraient qu'il régnât sans gouverner. Tout porte à croire que ces manifestations de mécontentement seront domptées par M. de Bismarck.

Fortune du clergé sous l'ancien régime. — Certains écrivains du commencement de ce siècle la portaient à cinq ou six cents millions. M. Claude Lécuzon-Leduc est allé aux sources mêmes de la question, et n'a pu atteindre que le chiffre de 57,827,689 fr. En augmentant ce chiffre de celui des valeurs probablement non déclarées, on ne va qu'à 120 millions. Avec les revenus de l'ordre de Malte, on n'atteint que 150 millions. C'est l'estimation du cardinal de la Fare et de M. Jules Simon. « Si les gros bénéfices étaient dans l'opinion, dit M. Simon, la masse du clergé était plutôt, comme aujourd'hui, dans un état qui confinait à la pauvreté. »

NOS TYRANS

Nous empruntons à quelques journaux les informations suivantes. Elles feront comprendre, mieux que tous les discours, ce que vaut le culte de la liberté tant célébré de nos jours par les bouches et les enseignes officielles.

Blois. — *Pauvres de Blois.* — Il paraît que certains membres du Bureau de bienfaisance emploient des moyens odieux pour forcer les indigents à envoyer leurs enfants aux écoles laïques. Des mères de famille auraient été, dit-on, menacées de ne plus rien recevoir du Bureau, si elles continuaient à confier leurs petites filles aux Sœurs. Le journal de *Loir-et-Cher* publie une lettre écrite par une pauvre femme à ce sujet, et il ajoute ces mots auxquels nous applaudissons : « Voilà le respect des républicains pour la liberté de conscience! C'est vraiment abominable. »

UN VRAI PATRIOTE.

Armée. — Les officiers avaient enfin obtenu du ministre qu'on laissât le temps, aux soldats, d'accomplir leurs devoirs religieux.

Dès ce jour-là les revues que l'on passait ordinairement le dimanche matin, furent passées le samedi soir, jour consacré aux travaux d'entretien et de propreté.

Cela dura trois mois; c'était trop beau pour ne pas avoir une fin!

Les partisans de la liberté de conscience à la manière du jour, trouvaient que ce système-là laissait aux officiers et aux soldats le temps d'accomplir leurs devoirs religieux; ils prièrent le Ministre de la guerre de revenir sur sa décision.

M. Farre avait à se faire pardonner par les radicaux la bénédiction qu'il avait implorée aux pieds de Pie IX; il annula la décision — du moins il faut le croire, quoique nous ne trouvions pas cette abrogation, qui dut être confidentielle, dans le journal militaire officiel — et comme avant on passa et l'on passe encore des revues le dimanche matin.

Marchenoir. — Les radicaux du conseil municipal de Marchenoir, ont décidé le remplacement par une institutrice laïque des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, qui depuis plus de vingt-cinq ans dirigeaient l'école des filles de cette commune, où elles jouissaient à bon droit, de l'estime et de la vénération publiques. On nous assure que la duchesse de Luynes, propriétaire de la forêt de Marchenoir, a promis de s'imposer les plus grands sacrifices pour permettre aux dignes religieuses d'ouvrir une école libre.

Pyrénées-Orientales. — C'est un maire comme il en est peu, Dieu merci, dans nos campagnes. Il écrit à l'*Espérance*, de Perpignan, une lettre qui se termine ainsi :

Pour ce qui est des enterrements religieux, je les interdirlais si j'en avais le pouvoir. On serait libre de faire les cérémonies à l'église, mais ni la croix, ni le prêtre vêtu en arlequin n'auraient le droit de parcourir la voie publique... à moins que ce ne fût en carnaval.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon athéisme.

Le maire de Pollestres, JANER.

Maine-et-Loire. — A Baugé, M. l'adjoint, maire par procuration, vient de se livrer à une nouvelle facétie d'un goût douteux. Il a fait prévenir, par le concierge de la mairie, le père du vendeur du *Réveil de l'Ouest*, que, si son fils continuait à vendre le journal, il le supprimerait du bureau de Bienfaisance, ce qu'il a fait sur la réponse négative du jeune homme.

Le père de ce jeune homme est aveugle, et l'administration du journal n'avait-elle pas fait une bonne œuvre en le secourant? M. l'adjoint est-il jaloux et pense-t-il s'illustrer par ce haut fait?

Les Presbytères

M. Paul Bert vient d'envoyer aux préfets de la République une circulaire qui est un vrai chef-d'œuvre. Lui, du moins, a tout l'air d'en être convaincu.

Il s'agit des églises et du presbytère, mais surtout des presbytères, c'est-à-dire de la maison destinée dans chaque paroisse au logement du curé.

Du curé et non du clergé. Car M. le ministre a soin de le dire, les vicaires n'ont droit à aucune indemnité ni de traitement ni de logement, pas plus de la part de la fabrique que de celle de la commune, et LE PRESBYTÈRE EST EXCLUSIVEMENT AFFECTÉ À L'USAGE DU CURÉ.

Mais alors que vont devenir tant de pauvres diables de vicaires?

Tant pis pour eux; qu'ils s'en aillent loger à la belle étoile, ou mendier leur pain de porte en porte; c'est assez égale à M. le ministre, nourri, chauffé et logé aux frais des contribuables.

M. le ministre est féroce pour ces pauvres vicaires.

Il va jusqu'à craindre que MM. les curés n'essaient de prendre sur leur propre logement pour leur assigner une chambre ou un petit coin, et il recommande aux préfets d'enjoindre à leurs maires de ne pas aménager trop de pièces habitables dans la cure.

Suit cette incroyable phrase qui démontre jusqu'où un ministre peut porter son souci :

« Il convient également pour les dépendances, cour, « bûcher, jardin, etc., de s'en tenir aux besoins réels. »

Voyez-vous le conseil municipal venant vérifier si M. le curé a réellement besoin d'une cour, si son bûcher n'est pas trop large et s'il ne faut pas le démolir pour en construire un plus petit!

Voyez-vous le garde-champêtre venant faire tous les quinze jours sa tournée pour constater que, dans le jardin du curé, il n'y a pas trop de fleurs et pas assez de pommes-de-terre ou de carottes!

Quoi qu'il pousse dans ces jardins, il n'y aura jamais assez de foin pour satisfaire les appétits d'un ministre de cette force-là.

Un bon tiers de la circulaire a pour objet de reprocher aux communes de ne pas se montrer assez économes toutes les fois qu'il s'agit de la cure ou de l'église.

Un autre tiers est consacré à recommander aux administrateurs de surveiller les communes et les fabriques, et de ne pas leur permettre de faire du luxe, ou de se préoccuper d'art chaque fois qu'une réparation est à faire ou un changement à effectuer.

La fin est inénarrable.

Elle rappelle aux préfets que :

« Les secours accordés aux communes sont de véritables faveurs gouvernementales, et qu'à mérite égal, « elles doivent être accordées aux communes dévouées à « nos institutions, de préférence à celles qui leur sont « notoirement hostiles. »

Parlez-moi encore un peu après cela de la liberté individuelle et des bienfaits de la République!

C'était bien la peine de renverser l'Empire pour se montrer plus tyrannique que lui.

Voilà le commencement de la persécution : les vicaires chassés des cures, jetés dans la rue sans asile et sans traitement;

Les curés réduits aux strict nécessaire, surveillés, dénoncés, soumis à une foule de démarches vexatoires pour les moindres dépenses du culte.

Ce n'est pas encore la confiscation du traitement, la prison, l'exil, l'échafaud.

C'est un ensemble de taquineries, de coups d'épingles irritants, une série d'agacements pour le clergé, les fabriques et les communes.

M. Paul Bert a l'air d'ignorer que les gens agacés et mécontents sont plus redoutables que beaucoup d'autres. Ce qui se passe actuellement à la Chambre devrait lui servir d'exemple.

Ce qui se passera bientôt dans le pays, si les ministres sous le gouvernement desquels nous sommes condamnés à vivre continuent à faire des leurs, lui en fournira bientôt une preuve péremptoire.

ÉDUCATION CIVIQUE

On écrit du canton de Thizy à la *Décentralisation* :

En passant, l'autre jour, par le village de X..., près de Thizy, j'aperçus une escouade de bambins de six à dix ans, faisant des exercices militaires.

Ils étaient commandés par un citoyen qui me parut avoir étudié plus consciencieusement le *Père Duchêne* que sa théorie.

Ecoutez-le :

— En avant, N. de D... Une, deux, N. de D... Par le flanc droit, N. de D...

Et les pauvres enfants de s'emballer, les uns par le flanc droit, les autres par le flanc gauche.

— N. de D... de N. de D..., hurle l'instructeur, je vous ai dit par le flanc droit, entendez-vous, N. de D... Halte!

Attention au mouvement, et S. N. de D..., si vous n'allez pas bien, vous aurez affaire à moi.

Cela dura ainsi une demi-heure, chaque commandement accompagné des jurons les plus grossiers.

— Quel est donc ce trouper si mal embouché? demandai-je à un indigène.

— Ça, me dit-il, c'est le nouveau maître d'école qui remplace les Frères, qu'on a chassés cette année.

— Mais c'est horrible l'exemple qu'il donne là à ces enfants.

— Que voulez-vous, me dit-il, il les faut comme cela maintenant; en faisant ce que vous voyez, celui-ci s'est fait porter parmi les maîtres de ce canton.

— Et les parents tolèrent cela?

— Il s'agit bien des parents; est-ce qu'ils sont les maîtres, maintenant? Nous voudrions bien envoyer ce maître d'école au diable; mais il est soutenu par le conseil, par le sous-préfet, par l'inspecteur, par toutes les autorités, de manière à nous tenir tous, et personne n'ose prendre en mains le balai.

Mais, voyez-vous, ça ne peut pas durer longtemps; toute la commune, sauf ceux du conseil, et encore pas tous, on en a par-dessus la tête.

Et dire qu'il y a en France, à l'heure qu'il est, des milliers de communes ainsi dévorées par la lèpre laïque!

LA TRAHISON DE JUDAS

Depuis quelque temps, la presse radicale enrage et les apôtres de l'athéisme ne peuvent contenir leur indignation.

Leur âme honnête et loyale se révolte et bondit devant les infamies et les scandales dont ils sont chaque jour les innocents témoins.

Ces colères sont justifiées, il faut l'avouer, car les déboires et les déceptions se multiplient et se succèdent pour eux, presque sans interruption.

Après la honteuse défection de Littré, qui a soulevé tant de tapageuses protestations contre la fable d'une violence exercée sur la volonté défaillante d'un mourant, est venue la canonisation de Benoît Labre.

Les pontifes de la libre-pensée ont poussé des cris de paon scandalisés. Pendant huit jours, ils ont dénoncé, fêtré dans tous leurs journaux, une turpitude qui compromettrait la dignité de l'Eglise et déshonorerait le monde.

C'était presque à croire qu'ils avaient honte d'appartenir à une race qui était capable de se ravalier à de si basses infamies.

Mais le grand crime, le grand forfait, le scandale des scandales, c'est la trahison de Bismarck, osant entrer en relation avec Rome et à la face du monde traiter avec le Pape en souverain.

Quel attentat, quelle horreur, quelle abomination! Depuis que le monde est monde, jamais le soleil n'avait éclairé une pareille monstruosité.

Ces actes de l'humanité en sont véritablement ahuris. C'est incroyable aberration du grand chancelier dépourvu toutes leurs conceptions. Nous n'avons, du reste, pas de peine à le comprendre.

N'est-ce pas un crime, en effet, de vouloir rendre un peu d'air et de liberté à un vieillard qui étouffe dans la prison du Vatican?

Sa seule présence dans le palais des Papes, n'est-elle pas une honte et une insulte pour la société régénérée au soleil de la libre-pensée?

Ce vieillard superstitieux et ramolli ne devrait-il pas,

avec ses mômeries, avoir disparu depuis près d'un siècle de la scène de ce monde ?

Et voilà que Bismarck, au lieu de l'achever se prépare à lui rendre un peu de prestige et d'autorité.

On comprend le dépit et l'indignation des apôtres de l'athéisme.

Ils croyaient, tout à l'heure, être au but de leurs desseins. — Mais tout à coup, Bismarck se met au travers — N'est-ce pas un forfait abominable, un crime irrémissible, une trahison qui dépasse celle de Judas ?

Le cas du grand chancelier revêt encore un caractère de gravité tout particulier.

Bismarck avait donné des gages à la libre-pensée. Il n'y a pas si longtemps en effet, qu'il chassait les prêtres et emprisonnait les évêques.

Puis, subitement, par un mystère inexplicable et inexplicable, le loup est changé en agneau, de persécuteur, Bismarck devient protecteur déclaré.

Ces renégats de toute religion ne lui pardonneront jamais ce manque de foi à la libre-pensée.

Le venin de la rage et du dépit qui coule à flots de leurs plumes empoisonnées en est la preuve incontestable.

Bismarck n'a qu'à bien se tenir... Les pierrots de la presse radicale ont déclaré qu'il n'avait plus leur estime et leur considération.

Il est à croire qu'il s'en consolera aussi facilement qu'il saura s'en passer, tout en poursuivant cette grande œuvre de justice et de réparation, sans plus s'inquiéter de leurs criailleries que la lune ne s'inquiète des roquets qui aboient contre elle.

Mais rien de comique comme de voir la prude indignation de ces illustres folliculaires.

La stupefaction que leur a causée l'évolution inattendue de Bismarck, a failli leur faire prendre une attaque.

S'ils l'ont échappé cette fois, ils l'attraperont une autre; il ne faut désespérer de rien.

Quant à nous, ce revirement subit nous a surpris sans nous étonner.

Nous avons toujours pensé que le chancelier allemand était un trop grand esprit pour s'obstiner indéfiniment dans l'erreur et ne pas revenir à la vérité.

Qu'ils en soient, eux, incapables, nous n'en avons jamais douté.

Revenir à la vérité quand on s'est trompé, comme à la vertu quand on s'est égaré, dénote une grandeur d'âme qui n'est point commune parmi eux.

Ce merveilleux instrument qu'on appelle le bon sens est tellement détraqué chez eux par l'abus du sophisme, qu'il ne peut plus rendre que des notes fausses et des sons discordants.

Nous laissons donc ces énergumènes de la libre-pensée crier au crime, au scandale, à la trahison, bien persuadés qu'ils n'arrêteront pas plus la marche des affaires, qu'ils ne détourneront le soleil de sa course.

LAURENT.

LA BOURSE

En publiant notre court article de bourse, il y a dix jours, nous ne pensions pas que la catastrophe financière serait aussi épouvantable qu'elle l'a été le surlendemain.

Rien de peureux comme l'argent, comme les joueurs de Bourse, veux-je dire.

C'est un peu l'histoire de toutes les barques qui chavirent : arrive un coup de vent, l'embarcation se penche; et vite tout le monde se porte du côté opposé, moyen infaillible de tout entraîner à l'eau.

On a parfaitement réussi.

Quoique nous n'ayons jamais trempé dans les tripots, et que nous ne connaissions le Palais du Commerce qu'au point de vue architectural, nous n'avons nullement envie de rire du désastre survenu.

Nous voyons avec peine la crise amenée par la soif de l'or.

C'est une humiliation et une perte pour la France; c'est la ruine de bon nombre de familles; c'est un danger pour le commerce et un coup terrible à notre marché.

Nous laissons bien volontiers le monopole des éclats de rire au peu patriote *Lyon-Républicain*, qui, ne voyant dans les chutes récentes qu'une « déconfiture cléricale », se frotte impudemment les mains au milieu de nos misères.

Certes, les opportunistes écrivains de cette feuille sont pourtant mal venus à se moquer. Ils ont joué, eux aussi, ils ont acheté des Unions et des Landerbank; ils avaient même plus confiance aux banques appelées catholiques qu'à leurs sociétés soi-disant républicaines.

D'où vient donc cette volte-face ?

Tout simplement de l'esprit cancanier de ces enragés anti-cléricaux. Tout ce qui touche de près ou de loin à la religion leur donne le *tremolo* diabolique. Comme c'est un parti pris, chez eux, de combattre Dieu partout et

toujours, ils ne pouvaient manquer d'exploiter la débâcle financière au profit de leur jolie cause.

Quelle bonne farce, si l'on pouvait faire croire que la ruine vient des Jésuites !

Et aussitôt les voilà lancés.

Lyon-Républicain est très fort dans ce genre de course à la calomnie et au cancan; il arrive même souvent premier. Voici quelques-uns de ses ricanements :

« On s'aperçoit aujourd'hui (trop tard), que c'est folie d'attendre la fortune de coup de bourse, et que la hausse et la baisse ne peuvent remplacer le travail pour produire la richesse publique.

Au moins sera-t-on guéri de la fièvre d'agiotage ? La leçon a été dure; il y a longtemps que nous avions prévu ce qui est arrivé, et nous n'avions cessé de crier casse-cou, de mettre en garde nos lecteurs contre les entraînements de la spéculation à laquelle poussaient certains journaux qui, n'ayant plus à prôner les turpitudes de l'ordre-moral, prônaient les actions catholiques et les banques fallacieuses. » (20 janvier).

Est-il content, ce bon *Lyon* de donner à l'ordre moral le coup de pied de... ses écrivains !

Encore :

On ne semble pas croire du reste que les épreuves du groupe de l'Union soient finies, car on parle d'un grand nombre d'actions en report qu'il faudrait liquider à la fin du mois.

Toute la finance catholique qui s'était rangée autour de l'Union générale, les congrégations religieuses et les familles aristocratiques qui lui avaient prêté l'appui de leurs capitaux sont dans un état d'affolement inénarrable. (21 janvier).

Adrien CAYROL.

Le cher *Lyon* n'en sait rien, mais il suppose.

Enfin :

En proposant ainsi chacun ses moyens praticables ou discutables, on fera toutefois mieux que de s'accabler les uns les autres de sottises récriminations.

Nous voyons malheureusement des journaux qui ont prôné toute la campagne de hausse, vouloir aujourd'hui faire supporter les causes du désarroi au gouvernement, ou nous parler de l'affaire antique de la rue Quincampoix.

Parler de cordes dans la maison d'un pendu ! (22 janvier).

De tout ceci, on devrait apparemment conclure que MM. Jantet et Cie n'ont pas trempé même le petit doigt dans les affaires de Bourse, qu'ils sont tous sages comme de petites Mariannes de cire.

Nont-ils pas prévenu ? n'ont-ils pas averti ? Eux seuls étaient clairvoyants. Dans leur modeste infaillibilité, ils avaient prédit tout ce qui est survenu.

En réalité, la banque Union générale, appelée aujourd'hui clérico-monarchiste, était tout simplement assiégée par les opportunistes et par les radicaux, qui laissaient bel et bien végéter le Crédit Lyonnais.

Le matin on faisait un article contre Bontoux, le soir on lui portait son argent.

Et nous entendions de zélés républicains crier à qui les voulaient blâmer :

« Que voulez-vous ? l'argent n'a pas d'opinion. L'argent, c'est l'argent. »

Et aujourd'hui, ils beuglent comme des veaux orphelins.

Ils avaient tout prévu, tout annoncé, tout combattu. Et pourtant ils se sont laissés pincer.

J. PHILIPPE.

MENSONGES ET SOTTISES

Aube. — Mgr Cortet, évêque de Troyes, vient d'être victime d'une abominable calomnie.

Un journal républicain qui n'en est plus à son coup d'essai, le *Petit Troyen*, accuse le vénéré prélat de séquestration et de captation d'héritage. Il a affirmé que l'évêque a fait enfermer l'abbé T... dans une chambre du séminaire et l'a forcé de faire son testament en faveur d'une congrégation religieuse. C'est faux ! L'abbé T... est mort subitement chez lui, sans laisser de fortune. Il n'avait que 300 francs par an que les Franciscains lui allouaient comme traitement d'aumônier.

On assure que Mgr Cortet, attaqué dans son honneur, va en référer aux tribunaux.

C'est ce que demande l'opinion.

Yonne. — Le curé de Saint-Serotin (près Sens), avait été calomnié d'une façon grossière; il vient de faire condamner ses calomniateurs à six jours d'emprisonnement et à des dommages-intérêts.

C'est d'un bon exemple.

Enfin terminons par un mot adressé au grand chef de la tyrannie française.

Avertissement au citoyen Gambetta

« Prenez garde ! vous pouvez expulser Dieu d'une Constitution qui va mourir, vous ne l'expulseriez jamais du gouvernement du monde. A l'heure même où vous lui donnez son congé, il s'apprête à vous signifier le vôtre; il compte les semaines de votre pouvoir débile. Vous tomberez comme les autres, plus bas que d'autres, et longtemps après que vous serez tombé, l'Eglise immortelle, debout sur les cendres des ennemis de Dieu, célébrera des sacrifices réparateurs pour l'apostasie nationale que vous aurez tenté d'accomplir en passant. »

G. DE BELCASTEL, ancien député. »

Nous avons à signaler un abus commis par le préfet de l'Ariège. Certains bruits calomnieux couraient depuis quelque temps à Mirepoix sur le compte d'un frère Fabre, adjoint à

l'école congréganiste de cette ville. Vite, M. le Préfet se fit l'écho de ces bruits et fit un arrêté qui révoquait de ses fonctions le sieur Fabre, ainsi que le F. Ricolens, directeur de l'école, pour n'avoir pas surveillé son adjoint.

Voici maintenant la suite de l'histoire d'après la *Vérité* de Morlaix, du 14 décembre : « Samedi dernier, à Mirepoix, quatre gendarmes et deux agents se présentaient chez les frères pour arrêter le frère adjoint; on le conduisit à la mairie où se trouvaient le procureur de la République et le juge d'instruction. Quatre enfants choisis à dessein déposèrent contre lui en termes identiques. Mais au bout de quelques minutes, honteux de ce qu'ils venaient de faire, ils avouèrent en pleurant que tout ce qu'ils venaient de dire était faux et déclaraient qu'on les avait forcés de parler de la sorte. Le frère fut reconduit chez lui par une foule immense qui criait « Vivent les Frères ! »

La grande majorité de la population a signé une pétition pour demander le maintien de l'école congréganiste. M. le Préfet déférera-t-il aux vœux des habitants de Mirepoix ?

L'Ordo des Dominicains. — Ce petit almanach religieux contenant les indications nécessaires à la célébration de l'office quotidien, et en langue italienne, a été arrêté à la frontière française comme dangereux. On doit cela aux soins de M. Waldeck-Rousseau. Mais, en revanche, l'éclairé ministre a prescrit récemment aux préfets de ne retenir à la douane « aucun livre, quel que soit son caractère licencieux et obscène. » La République ne craint pas ces derniers livres, mais les *ordo* l'ennuient.

Sibérie. — Les Evêques polonais, détenus là-bas depuis 1864, sont graciés. Le czar, ayant peur des socialistes, devient plus doux pour les catholiques. On peut dire des souverains de l'Europe que la crainte des socialistes est, pour eux, le commencement de la sagesse.

Saumane (Gard). — Le curé de Saumane, arrêté sous l'inculpation de fautes graves, vient d'être complètement justifié devant la cour de Nîmes. Inutile de prier les journaux républicains de rapporter le fait d'acquiescement. Quant aux calomnies et aux insultes, ils n'y ont pas manqué. C'est bien leur affaire. Certains insectes n'aiment que l'ordure.

UN MENTEUR PINCÉ

Nous avons accusé le « Claque-Posse » du *Carillon* de *Saint-Georges*, d'être un calomniateur; nous le lui avons même prouvé en lui mettant ses mensonges sous le nez.

Nous avons aussi eu l'audace d'affirmer que le fondateur du *Carillon*, jadis désireux de défendre les cléricaux flamberge au vent, avait été remercié par ceux-ci, après informations prises.

Le *Carillon* nous répond en disant que « l'âne qui braie dans les colonnes de l'Eclair... n'est qu'un polisson. »

Comme on le voit, c'est très concluant.

Et le style est bien à la hauteur des idées.

Malgré donc le fameux démenti du 21 janvier, donné, comme on le voit, en style du plus haut goût, nous maintenons nos affirmations.

Et nous félicitons sincèrement les autorités cléricales d'avoir flairé le saltimbanque sous la peau d'agneau dont s'était affublé le personnage en question.

Nous ne savons pas si ce personnage est le même que l'individu qui signe *Claque-Posse*. Cela nous est d'ailleurs parfaitement égal. Mais nous savons son vrai nom, ce qui vaut mieux.

Venons à la plus grosse affaire :

Le *Carillon* de *Saint-Georges* avait dit dans un de ses numéros :

« Le ministre des Cultes et de l'Instruction publique « vient de rappeler aux évêques les prescriptions du « Concordat, qui ne permettent à ces évêques de s'absenter de leur diocèse qu'après en avoir obtenu l'autorisation. »

L'Eclair lui répondit :

« L'Eclair promet 100 fr. pour le son des écoles laïques, si le *Carillon* peut lui citer l'article du Concordat qui donne cette prescription. Le Concordat a « bien 17 articles, mais aucun ne parle de la prescription « du *Carillon*. »

« Il est facile d'inventer une calomnie, pauvre *Carillon*, mais inventer un Concordat, c'est une autre affaire. »

Le *Carillon* nous répond, à la date du 21 janvier :

« Voici une réponse, je cite textuellement et je n'invente rien :

ARTICLES ORGANIQUES, SECTION III

Art. xx. — Ils (les évêques) seront tenus de résider dans leurs diocèses, ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du premier consul.

« Est-ce assez clair, M. Lorient ?

« Je mets donc en demeure le *parieur* de l'Eclair de remettre entre les mains du trésorier du son des écoles « laïques la somme de 100 fr. »

Signé : CLaque-Posse.

Nous en sommes fâchés pour le sieur Claque-Posse et

pour le sou des écoles laïques, mais nous n'acceptons pas la mise en demeure du Carillon.

Ce n'est pas assez clair. Non. Ou plutôt il est très clair que le sieur sus-nommé a voulu commettre une de ces fourberies dont le Carillon est coutumier.

Le Carillon parle d'une prescription du Concordat : nous lui disons qu'il l'invente ; et il nous répond par les Articles organiques.

C'est peut-être roué ; mais ce n'est pas juste.

Le Concordat n'a que 17 articles, et le Carillon cite le 20°. C'est légèrement fripon.

Que le Carillon ose donc publier le CONCORDAT, c'est-à-dire, le document adopté d'un commun accord par le premier consul Bonaparte et par le pape Pie VII, et l'on verra où est le menteur, où est l'âne en cette affaire.

Quand on s'appuie sur le Concordat, on doit citer le Concordat ; si l'on veut se servir des articles organiques, qu'on cite les articles organiques.

Mais qu'on ne vienne pas traiteusement mettre des articles où il n'y en a point.

Le Concordat fut fait et signé le 16 juillet 1801, par le pape et le premier consul.

Puis le premier consul, par une rouerie toute Carillonnesque, fabriqua à lui seul les articles organiques dans l'intention évidente de reprendre ce qu'il avait cédé par le Concordat.

Ces articles organiques ne furent jamais acceptés par le pape. Par conséquent, ils ne firent pas partie du Concordat. Le corps législatif les adopta le 5 avril 1802, en même temps que le Concordat, mais ils n'ont jamais été signés comme concordataires par les deux parties.

D'où il appert que le sieur Claqué-Posse a voulu tout simplement jeter de la poudre aux yeux de ses lecteurs ignorants, et profiter de cette gaminerie pour insulter l'Éclair.

Nous ne lui en voulons pas pour cela. Être appelé polisson, âne, clerc de sacristie, goupillon, Lorient, etc., être pris avec des pincettes par le citoyen Claqué-Posse, n'est pas précisément un déshonneur.

Nous aimons mieux ses pincettes que ses doigts, et ses appellations ne sauraient nous diffamer.

Que si, maintenant, il reste un peu d'honneur dans la rédaction du Carillon, ces messieurs s'empresseront, j'en

suis certain, de porter eux-mêmes les cent francs annoncés au trésorier du sou des écoles laïques.

C'est de bonne guerre, puisqu'ils sont pincés.

A. DUBEC.

P.-S. — Nous recueillons encore une anecdote analogue dans le Lyon-Républicain du 23 janvier.

La voici :

L'OBSERVATION DU CONCORDAT

Un certain nombre d'ecclésiastiques du diocèse de Toulouse ont cru devoir, à la fin du mois dernier, s'absenter sans autorisation du gouvernement, les uns pour aller à Rome, les autres pour prendre part à des réunions dans les départements voisins. En quittant leurs paroisses sans l'assentiment des autorités civiles, ils ont violé les dispositions concordataires.

M. Saisset-Schneider, préfet de la Haute-Garonne, vient de donner des instructions pour que ces ecclésiastiques soient privés de tout traitement jusqu'à nouvel ordre.

Nous renvoyons journal et préfet à notre réponse au Carillon de Saint-Georges. Tous, ou ignorants ou trompeurs.

LE REPENTIR

Samedi dernier, 21 janvier, une assistance nombreuse se pressait dans l'église de Saint-François.

Dimanche 22, pour la messe d'once heures, une foule plus grande encore envahissait l'église de Saint-Bonaventure.

Le même fait, nous écrit-on, s'est produit par toute la France. Quel motif guidait ces fidèles et les conduisait aux pieds des autels ? Le repentir !

Il y a 89 ans que le peuple français assistait impassible à un des plus horribles forfaits. Il a laissé une troupe de sectaires, contempteurs de tout ordre social, traitres à leurs origines, à leur pays, condamner et mettre à mort son Roi.

Depuis cette date funeste, la malédiction de Dieu s'est appesantie sur la France.

Le peuple juif, lui aussi, il y a dix-huit siècles, a vu condamner et mourir celui qui venait pour le sauver. Prononçant ce blasphème : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. Dieu l'a frappé d'anathème, sanctionnant ainsi la malédiction que ce peuple, auquel il avait si souvent pardonné, jetait à toute sa race. Depuis cette époque, le peuple juif est errant et il le

sera jusqu'à la fin des siècles, parce qu'il ne veut se repentir.

En sera-t-il ainsi pour nous, la France est-elle abandonnée ? Dieu, dans ses décrets, l'a-t-il condamnée ? Non ! Le repentir a commencé, Dieu le voit, il entend ses prières, il pardonnera.

Espère, pauvre France ! l'espérance est fille du repentir. Prie et espère ! Espère, car cette noble victime intercède pour toi. Reprends-toi toujours, prie sans cesse, espère !

Et Dieu t'accordera le repos et le calme, en te rendant le digne fils de saint Louis, le noble héritier du roi martyr.

SPES

TRIBUNE DES ŒUVRES

ÉCOLES CATHOLIQUES PRIMAIRES

Dans sa Conférence sur les Anciennes Ecoles de Lyon, M. Léotard, doyen de la Faculté catholique des Lettres, nous rappelait les difficultés sans nombre que rencontrèrent les fondateurs de nos premières écoles primaires. Il fait tout l'intelligence, tout le dévouement et toute la charité dont était animé l'abbé Charles Démiat, pour atteindre ce but et doter notre ville de ces écoles modèles que nous envieront bientôt toutes les villes de France.

Nous comparons alors, nous simples auditeurs, l'état de choses d'alors et ce qui se passe aujourd'hui, et nous sommes obligés de convenir que c'est à rebours que marche le progrès : tant préconisé et annoncé par nos libérateurs modernes.

Depuis qu'un pouvoir athée s'emparant de cet héritage fondé par la Religion, a voulu créer des écoles sans Dieu, cette œuvre si admirable est continuée aujourd'hui avec abnégation par les divers ordres enseignants qui se sont partagé cette rude tâche. Ils n'ont de ressources que la charité chrétienne.

Il nous importe à nous, catholiques lyonnais, de conserver intactes les traditions de nos ancêtres, et de maintenir grandes et prospères les écoles qu'ils avaient fondées.

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

Conférence du vendredi 3 février : Le droit du père de famille, par M. de La Perrière, doyen de la Faculté de droit. Des cartes d'entrée sont délivrées au Secrétariat, rue du Plat, 25.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME Capital CENT Millions Succursale de Lyon

16, Rue de la République, 16

DÉPÔTS D'ARGENT

5 0/0.....	A CINQ ANS.
4 0/0.....	A QUATRE ANS.
3 0/0.....	A DEUX ANS.
1 1/2 0/0.....	A UN AN.
1 0/0.....	A VUE.

Un vaste local a été spécialement disposé dans les sous-sols pour recevoir les Titres remis en dépôt à la Société de L'UNION GÉNÉRALE

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LA COMPAGNIE MARITIME DU PACIFIQUE

Nous avons, dans un précédent article, fait connaître les origines de la Compagnie maritime du Pacifique ; nous avons démontré que la nouvelle entreprise, due à l'initiative de M. Emile Bossière, armateur au Havre, était appelée à donner satisfaction à des besoins réels que l'on avait été obligé de laisser trop longtemps en souffrance, par suite des entraves de toutes sortes apportées par nos lois et règlements à la navigation française. Inutile de revenir aujourd'hui sur ce point.

La Société est formée au capital de 41 millions de francs, divisé en 22.000 actions de 500 francs. Sur ces 22.000 actions, toutes entièrement libérées, 18.400 ont été attribuées à M. Emile Bossière et aux autres fondateurs, en paiement de leurs apports. Ces apports consistent en 5 steamers : *Tafna, Laurium, Atlantique, Océanique, Pacifique*, représentant 6.900 chevaux-vapeur effectifs, et 10.914 tonneaux de jauge brute, et 2 voiliers, *Jacques-Cœur* et *France*, jaugeant près de 1.000 tonneaux. Les cinq vapeurs sont tous de première cote au registre Lloyd, ayant en moyenne une année de date ; les voyages qu'ils ont déjà exécutés ont permis d'apprécier leur vitesse, leur bonne allure, en un mot toutes leurs qualités nautiques, grâce auxquelles ils ne redoutent aucune concurrence.

Au matériel flottant, il faut encore ajouter, en fait d'apports, les frets acquis, ceux en cours, les bénéfices à retirer des marchés et des relations de fret déjà établies, bref, toute une organisation fonctionnant depuis longtemps déjà et fonctionnant bien. N'oublions pas que M. Emile Bossière, qui est armateur au Havre et chef d'une maison dont la réputation n'est plus à faire, demeure à la tête de l'entreprise en qualité d'administrateur-délégué.

L'évaluation des apports ne nous paraît nullement exagérée. Les 3.600 actions restant disponibles, après prélèvement des 18.400 attribuées à M. Emile Bossière, ont été immédiatement souscrites et libérées en espèces ; la Compagnie Maritime du Pacifique se trouve de ce chef en possession d'un fonds de 1.800.000 francs susceptible d'être consacré à l'accroissement et à l'amélioration du matériel.

C'est 12.000 de ces titres que la Banque nationale a pu se procurer et offre aujourd'hui à sa clientèle au prix de 550 fr. l'un ; ce prix est des plus modérés, surtout si l'on tient compte de l'importance probable, nous allons dire certaine, des bénéfices à réaliser.

Le produit d'une pareille entreprise est difficile à évaluer avec une précision absolue ; mais ce que l'on peut prévoir sans crainte de se tromper, c'est qu'il y aura des bénéfices considérables.

Le fret ne fera pas défaut ; les premiers voyages accomplis par les steamers de M. Bossière l'ont amplement démontré, et le service des voyageurs promet d'être un élément de recettes des plus lucratifs. Il convient, en outre, de ne point perdre de vue les dispositions de la loi du 30 janvier dernier sur la Marine Marchande, laquelle accorde une prime de navigation de 1 fr. 50 par tonneau de jauge nette et par 1.000 milles parcourus à tous les navires de construction française, et une prime de 0.75 centimes à tous les navires français seulement après la promulgation.

C'est là un avantage que n'ont pas les Sociétés étrangères ; d'un autre côté, pour la Compagnie Maritime du Pacifique, qui en bénéficie les conditions de navigation, les garanties de sécurité sont les mêmes, que pour les Sociétés allemandes et anglaises ; on est donc fondé à espérer pour la première des résultats au moins aussi brillants que pour celle-ci.

Or, la *Pacific steam Navigation Company*, de Liverpool, a distribué, pour l'exercice 1880, près de 7 0/0 à ses actionnaires, la Compagnie *Kosmos*, de Hambourg, a donné pour 1879, un dividende de 11 0/0 ; pour 1880 un dividende de 9 0/0. Pour l'exercice 1881, à la Bourse de Hambourg, le dividende de la même Compagnie est évalué à 14 0/0 ! Et l'on sait que les lignes étrangères, notamment la ligne allemande, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'installation. La Compagnie française du Pacifique a la partie belle, d'autant plus belle qu'elle n'a pas de concurrence sous pavillon français.

Dans ces conditions, la Banque nationale n'a évidemment qu'à se féliciter de pouvoir offrir à sa clientèle, presque au pair, un certain nombre de titres de la Compagnie Maritime du Pacifique. C'est là un placement qui nous paraît comporter, dans un temps déterminé, une plus-value importante, et avec lequel, en tous cas, ont doit être assuré d'un revenu largement rémunérateur.

LE GAULOIS

Directeur Politique : JULES SIMON 9, Boulevard des Italiens, PARIS

Commence le 23 courant la publication de

POT-BOUILLE

(MOEURS DE LA BOURGEOISIE PARISIENNE)

ROMAN INÉDIT DE ÉMILE ZOLA

HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. En conséquence, plus de bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1. Lyon.

Sage-Femme

Maison d'accouchement tenue par M^{lle} Jeannin, 3, rue de la Platière, Lyon. Pensionnaires. — Soins les plus assidus. — Discretion assurée. — Consultations. — Chambres. — Se charge de placer les enfants.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

(Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à Paris, Vve Pacquetet, rue Châteaudun, 2 ; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15 ; Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur Léon BERTRAND, rue Confort, 12. Détail, pharmacie St-Pothin, 21, rue Bugeaud, et toutes les pharmacies.

Prix : 2 fr. 50